

ARRÊTÉ.

BEAUX-ARTS.  
INVENTAIRE SUPPLÉMENTAIRE  
DES  
MONUMENTS HISTORIQUES.

R H Ô N E

LYON

Maison 30 rue  
St-Jean

Le Ministre de l'Education Nationale

~~LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927;

La Commission des monuments historiques entendue;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La maison sise 30 rue St-Jean à LYON (Rhône)

appartenant à Mlle B. SAVOYE demeurant 64 Cours de la  
Liberté à LYON

est inscrit sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département, pour les archives de la préfecture, au maire de la commune de LYON (Rhône) et à la propriétaire qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Article 3 :

Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté du 12 Avril 1937.  
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 23 JUIL 1937

*Pour le Ministre et par délégation spéciale*

*Le Directeur Général des Beaux-Arts.*

← -- Blanc  
Signé: Georges HUISMAN T. S. V. P.